

Signature de la convention entre le Parc naturel régional de Brière et GRTgaz

1. Un contexte national

Les **Parcs naturels régionaux** sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine.

Ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation et à développer, dans l'intérêt général, des démarches innovantes, ce qui les conduit à identifier et à promouvoir des bonnes pratiques afin de favoriser la préservation de ma biodiversité et des paysages.

Créée le 1^{er} janvier 2005, **GRTgaz** est détenue à 75% par GDF SUEZ et à 25% par la Société d'infrastructures Gazières (SIG) un consortium public réunissant trois entités du Groupe Caisse des Dépôts. GRTgaz remplit des obligations de service public pour garantir la continuité de fourniture de gaz et satisfaire les besoins des consommateurs répartis sur le territoire, quelles que soient les conditions climatiques.

En 2010, les 2 parties ont noué un partenariat pour 4 ans en vue de faire émerger et diffuser des pratiques innovantes au bénéfice du territoire national, rechercher l'optimisation des tracés des nouvelles canalisations, renforcer la concertation en amont des projets d'implantation d'infrastructures gazières.

Les 2 parties ont souhaité reconduire à nouveau ce partenariat pour 4 années en orientant leur collaboration sur 3 thèmes principaux, tous portés par les Parcs naturels régionaux:

- La transition énergétique
 - La biodiversité
 - L'éducation à l'environnement
-
- **La transition énergétique** : dans le but d'identifier et de valoriser des expériences liées à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires ruraux mais également de partager des réflexions et expertises.



Une autre vie s'invente ici



- **La biodiversité** : dans le but de contribuer aux stratégies, plans d'actions, et travaux de l'Etat et des partenaires nationaux en faveur de la biodiversité ; de faire avancer, par la recherche et le dialogue entre acteurs des territoires, la notion d'équilibre agri-écologique des prairies naturelles (équilibre entre valeur agronomique et valeur écologique) et enfin, de faire prendre en compte dans l'analyse des impacts des réseaux de transport de gaz naturel les retombées favorables à la biodiversité.
- **L'éducation à l'environnement et au développement durable** : dans le but de contribuer aux stratégies, plans d'actions et travaux de l'Etat en matière d'EEDD ; d'identifier et de valoriser un projet d'EEDD, fédérateur au plan national et d'identifier et de valoriser les actions d'EEDD conduites dans les Parcs naturels régionaux sur les thématiques d'actualité.

2. Une convention de partenariat en Brière

Le renouvellement de la convention nationale entre la fédération des Parcs naturels régionaux de France et GRTgaz en 2013 offre l'opportunité, à l'échelle locale, de poser les modalités du partenariat entre GRTgaz et le Parc naturel régional de Brière. Cette nouvelle convention prévoit des actions de communication liées à la transition énergétique sur le Parc naturel régional, ainsi que différentes mesures pour optimiser l'intégration paysagère de sites existants et sensibiliser le public aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

Soucieux de l'insertion de ses ouvrages dans les territoires, GRTgaz s'est résolument engagé dans la voie du développement durable pour assurer l'exploitation de son réseau de canalisations enterrées de manière responsable et cohérente avec ses missions de service public. La lutte contre les changements climatiques, la maîtrise de la demande en énergie, la gestion des linéaires en termes de réseaux écologiques en sont des axes fondamentaux.

GRTgaz exploite et entretient des installations situées sur le territoire du Parc naturel régional de Brière. Ces installations : 99,1 km de canalisations et 6 postes de gaz, permettent de satisfaire l'alimentation en gaz naturel du Grand Ouest de la France notamment au travers de l'acheminement de gaz émis à partir du terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne.

Les actions de partenariats :

Territoire classé, le Parc naturel régional de Brière a des obligations consignées dans sa charte, et notamment celles de mettre en œuvre les moyens nécessaires de prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.

Lors de la précédente convention ce partenariat a permis le financement du concours prairies fleuries par 2 fois.

Rappelons que le concours (d'abord national) est l'occasion pour le Parc naturel régional et ses partenaires de faire la promotion des agriculteurs engagés dans une agriculture extensive mettant en valeur un secteur particulièrement fragile. Ce concours a permis en 2013, à un agriculteur engagé de remporter non seulement un prix en local mais également de remporter un prix au niveau national.

Le tenue de ce concours a été en partie possible grâce au soutien financier de GRTgaz à hauteur de 5000€ par année.

Concernant le GRP Tour de Brière, GRTgaz a souhaité développer un véritable partenariat pour la réhabilitation du GRP Tour de Brière à hauteur de 5000€.

Dans la continuité du précédent partenariat, il s'agira pour les 3 années à venir:

- d'informer le syndicat mixte du Parc naturel des projets menés par GRTgaz dès le lancement des études de faisabilité ;
- de compenser tout arrachage de haie par des plantations d'essences locales sur une longueur au minimum identique, voire de conforter le maillage bocager existant par de nouvelles plantations. En cas d'impossibilité d'assurer une compensation en plantation sur les lieux de l'arrachage, GRTgaz s'engage à réaliser ces plantations compensatoires sur l'emprise de canalisations de gaz où des arrachages ont eu lieu **et non compensés à l'époque.**
- De mettre en place des méthodes naturelles pour l'entretien des postes. En effet, la charte du Parc naturel régional engage les collectivités à poursuivre leurs actions pour tendre « vers le zéro pesticide ». Dans le cadre du partage des méthodes innovantes, GRTgaz analysera la possibilité de tester les méthodes préconisées par le Parc à l'intérieur des 6 postes de gaz présents dans le périmètre du Parc naturel régional de Brière: Guérande Villejames, Saint Nazaire Brais, Herbignac coupures, Sainte Reine de Bretagne, Missillac, Herbignac Le Gassun
- De réduire au minimum l'empreinte écologique des ouvrages de GRTgaz durant leur exploitation. En particulier, GRTgaz s'attache à mettre en valeur au mieux les bandes de servitudes au-dessus des canalisations sur toutes les terres pour lesquelles il possède la maîtrise de la gestion par exemple les terres abandonnées et non cultivées (landes, friches, sous-bois, berges de rivières...) à l'exception des jachères. Ceci dans le but de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.
- Le Syndicat mixte du Parc naturel, dans le cadre de sa réflexion de limitation de l'impact environnemental de sa flotte de véhicules, réfléchira à l'éventualité d'acquisition d'un véhicule à GNV (Gaz naturel Véhicule) et la mise en place d'une borne d'approvisionnement privative sur le site de son siège administratif. GRTgaz apportera un appui au syndicat sur la faisabilité technique et financière d'une telle opération.
- De continuer à travailler ensemble aux futures éditions du concours des Prairies Fleuries à l'échelle du Parc naturel régional de Brière.
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional, dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et au développement durable proposera à ses partenaires d'aborder la thématique de la transition énergétique pour l'année scolaire 2016/2017 et 2017/2018. Si ce thème est retenu, le Parc naturel régional de Brière sollicitera la participation de GRTgaz dans le cadre de ses interventions auprès du public scolaire.

CONTACT PRESSE

Parc naturel régional de Brière : Tiphaine THUDOR
Téléphone 02 40 91 68 68 - t.thudor@parc-naturel-briere.fr

GRTgaz Région Centre Atlantique : MICHEL LALLIER
Téléphone 05 45 24 23 55 - michel.lallier@grtgaz.com